



Opus Manuum

Règlement 2015

Dispositions générales du rassemblement Opus Manuum

Opus Manuum est un rassemblement multipériode privé, ouvert uniquement aux groupes, associations et particuliers pratiquant la reconstitution historique médiévale. Sa particularité sera de n'accepter que des reconstituteurs **en tenue civile** et de valoriser les activités de reconstitution artisanales et artistiques médiévales, sans pour autant que la pratique d'une activité soit obligatoire pour tous les participants.

Il n'y aura pas de public ni de défraiement envers les participants.

Périodes acceptées

Dans un but de cohérence, Opus Manuum se fixe comme période et limite géographique le Moyen Age Occidental et Moyen Oriental (*). Donc tout médiéviste sera bienvenu au rassemblement à partir du moment où son costume et son équipement correspondent à une période précise du Moyen Age. Nous le rappelons, seuls les costumes historiques civils seront acceptés.

(*) par cela, nous entendons que nous refuserons par exemple les candidatures des personnes reconstituant le Japon médiéval ou des Amérindiens.

Cadre législatif

La règle commune sur l'ensemble du site est la législation européenne et française. Vous êtes responsable de vos actes, de ceux de vos enfants et de vos animaux ainsi que de vos véhicules et matériels.

Application

L'inscription au rassemblement Opus Manuum implique l'acceptation de la stricte application du présent règlement et de son esprit.

De plus, les chefs de groupes ont autorité sur les membres de leur association et sont responsables du comportement de leurs adhérents et du respect du présent règlement. Ils sont également tenus de participer aux réunions annoncées par les organisateurs si ceux-ci jugent nécessaire d'en faire.

Les personnes venant hors d'un cadre associatif sont considérées comme des chefs de groupes.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure sans dédommagement toute personne ou groupe de personnes contrevenant au présent règlement.

Inscriptions et frais de participation

Les inscriptions seront closes le **30 avril 2015** ou lorsque les organisateurs estimeront que le nombre de participants aura atteint les limites possibles de place sur le terrain. Aucune inscription ne sera acceptée après la date de clôture.

Les inscriptions se feront uniquement par le biais de la feuille d'inscription disponible sur le site internet. Aucune autre méthode ne sera valable.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription au rassemblement Opus Manuum de toute personne ou de toute compagnie sans devoir se justifier.

Nous vous prions de fournir une adresse Internet ou des photos (une photocopie suffit largement) **nous permettant de juger des qualités historiques de vos tenues**. Une section du forum est également prévue pour permettre leur présentation. Cette démarche a pour but de contrôler le niveau d'historicité des personnes désirant participer au rassemblement Opus Manuum et d'éviter de voir arriver des personnes sans tenue médiévale ou avec des tenues d'inspiration fantastique.

Lors de l'inscription, merci de préciser, s'il y a lieu, quelles activités artisanales ou artistiques vous comptez pratiquer, quelle est la surface nécessaire pour les pratiquer (dans le cas d'activités nécessitant beaucoup de place, bien entendu) et si vous êtes disposé à initier des débutants.



Règlement 2015

Horaires

Les participants seront accueillis à partir de l'après-midi du vendredi 22 mai et devront quitter les lieux au plus tard le lundi 25 mai à 20H00.

Aucun véhicule ne sera accepté sur le terrain du samedi à 22H00 jusqu'au lundi à 15H00.

Si vous devez monter ou démonter votre camp dans cet intervalle de temps, veuillez le faire en toute discrétion. Vous ne pourrez pas amener votre véhicule à votre emplacement, vous devrez éventuellement prévoir une remorque ou vous en faire prêter une sur place. Afin de respecter l'historicité du rassemblement, nous vous demandons d'être discret avec la remorque.

Tenue

Seul le port de costumes historiques médiévaux civils est autorisé sur les lieux du rassemblement.

Tous les participants doivent être habillés comme à l'époque qu'ils ont choisie de reconstituer, y compris les enfants. Seuls les membres de l'organisation se réservent le droit d'en être dispensé.

La tête et le visage étant considérés comme des parties visibles et cruciales du personnage historique évoqué, il est demandé de proscrire les anachronismes (capillaires, teintures, accessoires, piercings, etc.) ou tout du moins d'essayer de les masquer.

De manière générale, aucun anachronisme ne pourra être accepté - par exemple, des chaussures typiquement modernes. Néanmoins, nous serons plus tolérants vis à vis des enfants (*), des personnes souffrant de troubles visuels ne pouvant pas se passer du port de lunettes et des personnes souffrant de handicaps nécessitant des équipements spécifiques.

(*) Tolérance ne voulant pas dire absence de costume.

Campement historique

Opus Manuum s'organise autour d'un campement médiéval. Chaque troupe (ou particulier) doit assurer son propre hébergement.

Chacun sera tenu de s'installer à l'endroit et dans les limites qui lui seront indiquées. En cas de problème, le responsable de groupe doit s'adresser aux membres de l'organisation.

Le campement doit être en correspondance avec les tenues portées. Nous entendons par-là que nous n'acceptons aucune tente ni mobilier moderne (voir le chapitre « Les tentes modernes »).

Il n'y aura pas d'accès à l'électricité. Les groupes électrogènes, les postes de radio et les autres appareils du même genre sont interdits.

Les professionnels seront autorisés à installer leurs échoppes au sein du campement (voir la rubrique « Marché professionnel » page 4). Ces échoppes devront être dans l'esprit du rassemblement comme indiqué ci-dessus.

Les feux permettant de cuisiner devront être faits dans des trous d'une dizaine de centimètre de profondeur ou dans une « boîte à feu ». A la fin du rassemblement, ces trous devront être rebouchés avec la terre que vous aurez prélevée et l'herbe remise à sa place. Par mesure de sécurité, ils devront être distants au minimum de trois mètres des tentes. Auprès de chaque feu doit être disposé le nécessaire pour prévenir tout incendie.

Du bois et de la paille seront mis à votre disposition sur le site du rassemblement. Il sera de votre charge d'aller les chercher depuis leurs lieux de stockage. Nous vous demandons tout de même de ne pas en prendre plus que nécessaire. La paille étant fournie en vrac, elle ne pourra pas servir de mobilier de substitution.

Le campement doit rester dans un état de propreté irréprochable. Il est donc impératif de déposer vos déchets dans des sacs à poubelle.

Au moment de votre départ, le bois et la paille non utilisés devront être regroupés et votre emplacement devra être laissé dans l'état où vous l'aurez trouvé en arrivant.



Règlement 2015

Les tentes modernes

Les personnes ne possédant pas de couchage historique ou les troupes n'ayant pas les moyens d'héberger tous leurs membres dans des tentes médiévales pourront monter des tentes modernes dans un emplacement à part et hors de vue du campement historique. Par contre, ces tentes ne pourront être montées que de 21H00 à 09H00 afin d'éviter de confondre le rassemblement historique avec un camping. Il va de soi que les consignes de propreté citées plus haut s'appliquent également sur ce terrain. Cet emplacement spécifique sera à proximité du parking véhicules donc aucun feu n'y sera autorisé.

Règles de vie

Pour le respect du repos des autres, il vous est demandé de ne pas faire de bruits intempestifs (musique, cris...) de 0H00 à 7H00. Dans le même but, les opérations de montage et de démontage de bivouac ne sont pas autorisées de 0H00 à 7H00.

Les téléphones portables ne sont pas proscrits mais essayez tout de même d'en limiter l'usage et de ne pas les utiliser à vue.

Afin de préserver la qualité historique des campements, chacun est tenu de faire disparaître de la vue les éventuels objets anachroniques. Nous vous demandons donc de faire attention entre autre aux bouteilles et emballages alimentaires ainsi qu'au matériel de camping moderne (sac de couchage, lampes torches...). Les chefs de groupes doivent veiller tout particulièrement sur ce point.

La paille et le bois sont pour tout le monde, n'en abusez pas. Les membres de l'organisation pourront vous demander de les rapporter s'ils constatent un stockage excessif.

La consommation de toute substance stupéfiante est strictement interdite.

La consommation d'alcool est tolérée mais nous ne pouvons que vous conseiller d'en consommer avec modération. Aucun débordement en état d'ébriété ne sera toléré.

Les feux, certaines activités ainsi que l'environnement du rassemblement pouvant être dangereux pour les jeunes enfants, il va de soi que ceux-ci doivent être sous la surveillance étroite de leurs parents.

Ateliers artisanaux et artistiques

Un emplacement sera réservé pour chaque atelier dans la mesure où cette activité nécessite un espace dédié (par exemple le travail de forge) et que l'organisation aura été informée de cette nécessité (lors de l'inscription ou sur le forum). Nous espérons qu'il y aura assez de place pour tout le monde.

Pour les ateliers ne réclamant pas d'espace spécifique (par exemple la broderie), nous vous demandons de vous organiser avec les autres participants du rassemblement afin qu'ils puissent avoir lieu. Ces ateliers ne doivent toutefois pas gêner la vie du campement (entre autre la préparation des repas).

Chaque participant doit apporter le matériel (outillage, matières premières, équipements de sécurité) nécessaire à toute activité à laquelle il souhaite participer. Bien entendu, les personnes qui viendront découvrir une activité en sont exemptées. Dans la mesure du possible et du respect des règles de sécurité, nous vous demandons de n'apporter que de l'équipement historique.

Tout feu utilisé dans le cadre d'une activité artisanale doit être sécurisé et un extincteur placé à proximité. Les extincteurs ne seront pas fournis.

Le principe de ces ateliers est de permettre l'échange d'expérience dans les activités artisanales, nous vous demandons donc d'avoir un esprit d'ouverture et d'échange. Les néophytes seront autorisés, dans la mesure du possible et avec l'accord des plus expérimentés, à tester les différentes activités. Certaines pratiques nécessitant l'utilisation de matières premières coûteuses, ne vous attendez pas à repartir avec un objet entièrement réalisé si vous n'avez pas apporté l'équipement et les matériaux nécessaires à sa réalisation.



Opus Manuum

Règlement 2015

Marché professionnel

Les artisans professionnels qui accepteront de venir à Opus Manuum auront le droit de pratiquer une activité commerciale. Aucun emplacement spécifique n'est prévu pour un marché car il sera intégré au campement. Donc n'oubliez pas d'inclure, dans le formulaire d'inscription, vos échoppes dans la superficie souhaitée pour votre bivouac.

Dans le cas où des échoppes modernes seraient utilisées, merci de le préciser car nous serons obligés de l'installer à l'écart du campement afin de préserver sa cohérence visuelle.

Perte / Vol

Nous vous recommandons vivement de ne pas laisser vos bivouacs et matériels sans surveillance.

Il vous est également recommandé de laisser chez vous tout objet de valeur qui ne serait pas utile sur le site. En cas de perte ou de vol, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables.

Photos

Chaque participant peut prendre des photos et être pris en photo par quiconque, photos qui peuvent éventuellement être publiées dans un médium dans la mesure où elles le sont dans le respect de la personne.

Animaux

Les chiens et autres animaux domestiques sont autorisés s'ils restent tenus en laisse pendant toute la durée du séjour. Leurs maîtres devront veiller à leur propreté et gérer par eux-même les déjections de leurs petits (ou grands) compagnons pour que le campement reste propre.

Secours

Il n'y aura pas d'équipe de secouristes sur place mais en cas de problème, ils pourront être joints très rapidement.

Nous demandons néanmoins à chaque troupe d'apporter une trousse de premier secours afin de soigner les petites blessures.

Assurances et responsabilité

Toute personne et toute association se doit d'être à jour au niveau assurance responsabilité civile et accidents.

Contact

Dans le cas où vous auriez la moindre interrogation ou le moindre doute sur le rassemblement, sur le présent règlement ou sur les modalités d'inscription, vous pouvez nous contacter à l'adresse E mail : opus_manuum@voila.fr